



Bidart
B I D A R T E

APPEL PUBLIC A CANDIDATURES
POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION
D'UN KIOSQUE MOBILE A DESTINATION DE PETITE RESTAURATION ET DE
BUVETTE

LAKETOKI – LA CABANE D'ILBARRITZ

=

PRAIRIE DES EMBRUNS - BIDART

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres :

12 novembre 2026 à 17h00

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation lancée par la Ville de Bidart a pour objet de sélectionner le candidat qui se verra attribuer un emplacement relevant du domaine public de la Ville, situé sur la prairie des Embruns, en vue d'installer et d'exploiter un kiosque mobile pour la vente sur place ou à emporter de boissons et de produits de petite restauration de qualité.

Tout changement d'affectation est prohibé.

La carte devra rester limitée, s'agissant d'une buvette et non d'un restaurant.

Toute cuisson est interdite, par cela s'entend cuisson au bain d'huile et friture ainsi que l'utilisation du gaz.

L'emplacement, la forme, ainsi que les dimensions maximales autorisées du kiosque mobile, sont précisées au plan ci-annexé. La surface au sol du kiosque ne pourra pas excéder 24m² en composant avec une dimension maximale de 3m de large et de 9m de long (rectangle en pointillé avec possiblement une surlargeur de 1m par côté et une surprofondeur de 0,5m).

L'installation d'une terrasse est autorisée à l'intérieur d'un périmètre délimité sur le plan ci-joint. La surface au sol de la terrasse ne pourra pas excéder 50m². Elle sera scindée en deux espaces, laissant ainsi les passages nécessaires pour les usagers du site et notamment les personnes à mobilité réduite (PMR) de 2 mètres.

L'occupant s'engage à respecter strictement le périmètre de cette double terrasse, où ses clients pourront consommer sur place. Tout débordement pourra conduire à une résiliation pure et simple du contrat.

ARTICLE 2– LES OFFRES

Article 2.1 – Contenu des offres

Le candidat devra remettre un dossier complet décrivant les conditions dans lesquelles il envisage d'exploiter l'emplacement et la structure. Ce dossier comprendra notamment les pièces suivantes :

- Une présentation du candidat (coordonnées complètes : mail et téléphone, structure juridique envisagée, références, qualifications, expériences passées...)
- Le projet d'exploitation en précisant, dans un rapport détaillé, notamment :
 - le concept commercial envisagé
 - les produits proposés à la vente (détaillés en particulier les modes de fabrication, l'origine des produits, la liste des fournisseurs et dans la mesure du possible les références et qualifications des sous-traitants)
 - les propositions d'intégration du nom commercial, Laketoki – La cabane d'Ilbarritz (propriété communale), sur les supports et la proposition de logo
 - le plan événementiel dans le respect du cahier des charges, les outils de communication notamment digitaux
 - les moyens mis en place pour la gestion des clients (par exemple accueil et carte multilingue, qualité de service...)
 - les matériels de service proposés (préciser la qualité : matériel recyclable ou issus du recyclage, pas de matériaux jetables...)
 - la carte et les tarifs proposés aux usagers
 - l'effectif qui sera employé dans la structure, avec le détail des charges de personnel (préciser le coût annuel de personnel chargé)

- le calendrier annuel et les horaires d'ouverture du service (préciser le nombre de jours d'ouverture à l'année)
- Une description détaillée, avec photos d'intégration (photo montage, image 3D...) et plans d'aménagement, du kiosque mobile (avec gestion des fluides par rapport à la borne foraine installée sur site), de la terrasse, du mobilier et du matériel d'exploitation, insertion dans le site et indication du montant des investissements ainsi que des conditions de financement envisagées (si recours à l'emprunt, préciser la durée).
- Le calendrier prévisionnel d'installation
- Le compte de résultat et le bilan prévisionnel de l'activité envisagée, avec le détail des charges et recettes annuelles d'exploitation, **sur la durée du contrat demandée.**

Article 2-2 – Conditions de remise des offres et mode de désignation du candidat

La date et l'heure limites de remise des offres sont fixées en page de garde.

Les offres doivent être remises par voie électronique sur le profil acheteur à l'adresse suivante : www.demat-ampa.fr

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).

Article 2-3 : Conditions de choix du candidat

Les offres seront librement négociées par la Ville de Bidart (avec tout ou partie des candidats).

La Ville se réserve la possibilité de demander des renseignements complémentaires aux candidats, de négocier et/ ou de procéder à l'audition des candidats ou de certains d'entre eux.

ARTICLE 3 – CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES OFFRES

Les offres seront appréciées selon les critères hiérarchisés suivants :

- qualité du projet commercial : adéquation du concept au lieu, qualité des produits proposés à la vente, adéquation des horaires d'ouverture et amplitude d'ouverture, qualité de l'offre de petite restauration, attractivité et accessibilité des tarifs
- qualité et esthétique de la structure et du mobilier au regard notamment de son insertion et intégration dans le site
- démarche environnementale
- exploitation personnelle par le porteur du projet et engagement de ce dernier
- équilibre financier et viabilité économique du projet
- garanties professionnelles au regard notamment de la capacité du candidat à exploiter l'établissement

ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats peuvent obtenir, en cours de consultation, les renseignements complémentaires nécessaires en déposant une demande directement sur la plateforme www.demat-ampa.fr

Les demandes de renseignements complémentaires doivent parvenir via www.demat-ampa.fr à la Ville de Bidart au moins 10 jours avant la date limite de remise des candidatures, afin que les réponses soient apportées aux candidats en temps utile.

Une audition des candidats sera organisée par la Mairie. Les conditions seront précisées ultérieurement auprès des 6 candidats maximum retenus à l'issue d'une 1ère analyse.